



Direction de la Santé Publique
Sous-direction Santé des enfants, Parentalité, Santé Sexuelle

2022 DSP 49 – Dotations (3 779 534 euros), avenants et convention pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile par des organismes de droit privé à but non lucratif (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e et 20e).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La protection maternelle et infantile est une compétence de la collectivité parisienne. La Ville de Paris met ainsi en œuvre cette mission dans 59 centres de protection maternelle et infantile (PMI), dont 14 centres sont gérés par des associations, répartis sur le territoire parisien. Les centres de protection maternelle et infantile proposent un suivi pédiatrique préventif, notamment la réalisation des vaccinations obligatoires et recommandées et le dépistage des troubles du développement. Ces centres assurent un accompagnement individuel des familles (pesées, conseils en puériculture) mais également des actions de soutien aux fonctions parentales, des activités collectives et des actions sur des thématiques médicales particulières (dépistage du saturnisme, prévention de l'obésité, etc.).

L'article L 2112-4 du code de la santé publique prévoit que ces activités puissent être déléguées par voie de convention à des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le Conseil de Paris a autorisé le 15 octobre 2021 la signature entre la Ville de Paris et sept associations de treize conventions triennales pour les années 2022-2024. Un projet de renouvellement de la convention triennale pour les années 2022-2024 concernant l'association « VYV 3 Ile de France » est soumis au vote du présent conseil. Ces conventions prévoient notamment la définition d'objectifs quantitatifs et qualitatifs d'activité et le versement d'une dotation annuelle déterminée en fonction de l'étude d'un budget prévisionnel soumis par chaque gestionnaire associatif.

Dans le cadre du travail en réseau animé par les médecins de territoire, les orientations prioritaires données aux centres de PMI s'articulent autour de trois activités principales : les consultations médicales, les consultations de puéricultrice et les ateliers collectifs.

Tout au long de l'année 2021, l'activité s'est adaptée pour permettre le maintien du lien avec les familles en garantissant une diversité de service. 38 208 enfants (35 812 enfants en 2020) ont été vus au moins une fois par un professionnel de PMI. 83,2% des enfants parisiens (77,7% en 2020) de moins de 1 an ont ainsi bénéficié au moins une fois d'un service de la PMI. Les centres de PMI associatifs assurent un quart de cette activité. 18 742 consultations médicales ont été réalisées en 2021 (15 148 en 2020) soit une augmentation de près de 20%, 27 955 actes de puériculture ont été réalisés (24 545 en 2020), ainsi que l'accueil de 1476 enfants dans le cadre d'activités collectives (1749 en 2020), qui ont dû être suspendues durant la période de janvier 2021 à septembre 2021 suite aux directives sanitaires.

La fixation du montant des dotations 2022 des 14 centres de PMI gérés par 7 associations s'est appuyée sur l'étude détaillée des budgets prévisionnels. Le montant de la dotation correspond aux charges que la Ville accepte de financer au regard de l'activité du centre et tient compte également des recettes estimatives de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et des éventuels déficits ou excédents des années antérieures. La mise en œuvre des conventions permet d'arrêter le montant de la dotation 2022 des centres associatifs de la manière suivante :

Associations gestionnaires	Adresse des centres	Montants des dotations 2022
Croix Rouge Française	48, rue du Faubourg Saint-Denis (10e)	283 968 €
	42, rue Vandrezanne (13e)	216 435 €
	145, boulevard Ney (18e)	289 259 €
	61/ 63, rue des Haies (20e)	263 566 €
	93, rue Haxo (20e)	141 854 €
Enfant et Santé	11, bis rue Curial (19e)	320 591 €
	52, avenue de Flandre (19e)	230 150 €
Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon	29, rue Robert et Sonia Delaunay (11e)	335 303 €
	6, bis rue Clavel (19e)	319 485 €
	119, rue d'Avron (20e)	406 310 €
Goutte de Lait Saint-Léon	35, rue Duplex (15e)	214 109 €
Groupement d'œuvres sociales de Belleville (GOSB)	162, rue de Belleville (20e)	248 725 €
OCM CEASIL	4, rue Vigée Lebrun (15e)	218 576 €
VYV 3 Ile de France	26, boulevard Brune (14e)	291 203 €
TOTAL		3 779 534 €

Le montant total de la dotation 2022 retenu est de 3 779 534 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris